



INSCRIPTION SCOLAIRE 2019/2020

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(originaux et copies)

- Livret de famille (en intégralité) ou acte de naissance
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Carnet de santé (uniquement les vaccinations)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé
- Jugement si divorce ou séparation

ENFANT

Nom :

prénom :

Né(e) le : / / à :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

ÉCOLE ATTRIBUÉE :

.....

CLASSE :

.....

RESPONSABLES LÉGAUX

Père Mère Autre :

Nom : prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél. : Email :

Nom et adresse de l'employeur :

Père Mère Autre :

Nom : prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél. : Email :

Nom et adresse de l'employeur :

Situation familiale :

Mariés Pacsés Vie maritale Célibataire Divorcés/Séparés

Pour finaliser l'inscription, vous devez vous rendre en Mairie muni du dossier complet

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
mardi de 8h30 à 12h30
mercredi de 8h30 à 19h30
samedi 8h30 à 12h

HORAIRES ÉCOLES 2019

ÉLÉMENTAIRE PASTEUR

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14h - 16h30 Enseignement
--	-----------------------------------	--------------------------	------------------------------------

MATERNELLE VALÉRY

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h45 - 12h15 Enseignement	Pause méridienne (1h30)	13h45 - 16h15 Enseignement
--	-------------------------------------	----------------------------	--------------------------------------

ÉLÉMENTAIRE PARADIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14h - 16h30 Enseignement
--	-----------------------------------	--------------------------	------------------------------------

MATERNELLE PARADIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 - 11h45 Enseignement	Pause méridienne (2h)	13h45 - 16h15 Enseignement
--	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------------------

MATERNELLE DES BOIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 - 11h45 Enseignement	Pause méridienne (2h)	13h45 - 16h15 Enseignement
--	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------------------

La commune de Meulan-en-Yvelines propose également

- Une restauration autogérée ; tous les repas des enfants sont préparés au jour le jour, dans la cuisine centrale municipale en "liaison chaude".
- De l'étude surveillée, réservée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune.
- Un accueil périscolaire (matin et soir) et un accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), pour les enfants âgés de 3 à 12 ans et scolarisés en école primaire. L'organisation et la gestion de ces accueils sont confiées à l'association Ifac Yvelines.



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site de la Ville www.ville-meulan.fr ou contacter la Mairie au 01 30 90 41 41.